



## Municipalité rurale de Montcalm

### Procès-verbal

#### Réunion extraordinaire du conseil de juin - 12 juin 2023 à 10 h 45

Procès-verbal de la réunion extraordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 12 juin 2023 à 9 h.

absent :	Paul Gilmore
	Émile Rémillard
présents : conseiller	Louis Duval
.	Jean Barnabé
	Harold Janzen
	Paul Sabourin
directrice générale	Jolene Bird

*Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.*

#### 1 Ouverture de la réunion

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion extraordinaire soit ouverte.

#### 2 Adoption de l'ordre du jour

N° de résolution : 23 114

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 12 juin 2023 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

**ADOPTÉE**

#### 3 Affaires générales

##### 3.1 Application RPGS 246

N° de résolution : 23 115

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QUE la province du Manitoba est compétente en matière de RPGS 246 et de limites de poids des véhicules de transport;

ATTENDU QUE les véhicules ont été invités à emprunter les routes municipales en raison de l'état de la RPGS 246;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil envoie une lettre au ministère des Transports et de l'Infrastructure du Manitoba pour demander la réparation immédiate de la RPGS 246 afin qu'elle réponde aux normes acceptables pour les véhicules agricoles et de transport commercial.

**ADOPTÉE**

#### 4 Levée de la séance

N° de résolution : 23 116

**Proposée par :** Jean Barnabé

**Appuyée par :** Harold Janzen

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 21 juin 2023 à 8 h 30.

Levée de la séance : 10 h 50.

---

préfet

---

directrice générale